Zeitschrift: Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = la revue spécialisée des

sages-femmes

Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband

Band: 120 (2022)

Heft: 6

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch





Colloque «Santé Sexuelle et migration: de la vulnérabilité à l'empowerment?»

24 juin, Fribourg

Ce colloque organise par l'Universite de Fribourg sera animé par des scientifiques, des acteur-rice-s de terrain et des personnes migrantes. Il a pour objectif d'offrir des espaces de discussion sur les enjeux, les stratégies d'intervention et les approches dans le domaine «santé sexuelle et migration» sur la base des résultats de la recherche Mi.STI concernant la vulnérabilité au VIH/IST des personnes migrantes. Le colloque alternera des conférences plénières (présentation de résultats scientifiques) avec des ateliers de discussion. Ces derniers seront animés conjointement par des personnes de terrain et migrantes, et inviteront le public à participer au débat

Plus d'informations sur www.sante-sexuelle.ch



Correction de l'erreur du système de la déduction de coordination dans la prévoyance professionnelle vieillesse

Dans le cadre des délibérations sur la réforme de la prévoyance professionnelle, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États a apporté une amélioration absolument décisive et adopté une revendication défendue depuis bien longtemps par les organisations féminines et les femmes politiques de différents partis: l'erreur du système que constitue la déduction de coordination fixe va enfin disparaître. Ainsi, tous les revenus seront désormais assurés de la même manière, en pourcentage. Les petits revenus, les emplois à temps partiel et toutes les personnes à emplois multiples seront enfin assurés de manière équitable pour la retraite. La déduction de coordination fixe est largement responsable de la très mauvaise couverture des petits revenus, des emplois à temps partiel et des emplois multiples pour la retraite. Les femmes retraitées reçoivent en moyenne près de 20 000 francs de moins que les hommes sur l'ensemble des trois piliers. Elles sont plus touchées que la moyenne par l'inégalité salariale, les bas revenus et le temps partiel. Elles sont plus souvent en mauvaise condition financière à la retraite et doivent recourir aux prestations complémentaires. Cette situation est indigne et systémique.

Reste à espérer que cette mesure de la réforme, pertinente, justifiée et attendue depuis plusieurs décennies, sera désormais adoptée par le Conseil national et le Conseil des États.

Source: Newsletter d'alliance F du 5 mai, https://fr.alliancef.ch



Efficacité des vaccins contre les formes graves d'infection par le SRAS-CoV-2

Une étude observationnelle menée en Suisse avait pour objectif d'évaluer l'efficacité des vaccins à ARNm contre les formes graves d'infection par le SRAS-CoV-2, à l'aide de données de surveillance de routine sur le statut vaccinal des personnes hospitalisées ou décédées en lien avec le COVID-19, et de données sur la couverture vaccinale en Suisse. Résultats: sur la base des données de surveillance des hospitalisations et des décès liés au COVID-19 en Suisse entre le 1er juillet et le 1er décembre 2021, et en tenant compte de la dynamique de la couverture vaccinale au fil du temps, par âge et par lieu, il a été démontré que les personnes qui ne sont pas complètement vaccinées ont 12,5 fois plus de risques d'être hospitalisées et 10,4 fois plus de risques de décéder par rapport aux personnes complètement vaccinées. Cela correspond à une efficacité du vaccin de 92 % contre les hospitalisations et de 90,3 % contre les décès. Dans les groupes d'âge de plus de 70 ans, l'efficacité était comparativement plus faible, ce qui indique l'importance des vaccinations de rappel. Des analyses répétées permettront de mieux évaluer la diminution de l'efficacité et l'impact des rappels.

Etude: Anderegg, N., Althaus, Ch., Colin, S., Hauser, A., Laube, A., Mäusezahl, M., Wagner, M., Zaffora, B. & Riou, J. (2022). Assessing real-world vaccine effectiveness against severe forms of SARS-CoV-2 infection: an observational study from routine surveillance data in Switzerland. Swiss Med Wkly; 152:w30163. https://doi.org/10.4414/smw.2022.w30163





Étude sur la prise de décision en obstétrique

Une communication insuffisante et une autonomie limitée sont sou-Une étude qualitative par inter-15 institutions de Suisse (services sance), a examiné la perception et nomie, le consentement éclairé teur·e·s concluent que la prise de décision à la naissance est un facteur critique pour la réalisation de l'autonomie et qu'elle est caractérisée par la complexité bioéthique. portants sur la manière dont les décisions limitant l'autonomie et tats offrent une base pour la recherche future et fournissent des Etude: Rost, M., Stuerner, Z., Niles, P. & Arnold, L. (2022). «Real decisionmaking is hard to find» - Swiss perinatal care providers' perceptions of and attitudes towards decision-making in birth: A qualitative study SSM - Qualitative Research in Health. https://doi.org/10.1016/j.ssmqr. 2022.100077 Voir aussi l'article p. 8 de la présente

édition.



L'avortement aux Etats-Unis et en Suisse

La Cour suprême des Etats-Unis est sur le point d'annuler un arrêt historique reconnaissant depuis près d'un demi-siècle le droit à l'avortement, selon un projet de décision qui a fuité dans la presse.

Dans cet arrêt datant de 1973, la Haute Cour reconnaissait le droit à l'avortement au niveau fédéral.

Le journal *Politico*, qui donne l'information, dit s'être procuré l'avant-projet d'une décision majoritaire rédigé par le juge conservateur Samuel Alito. Le texte, daté du 10 février, doit encore faire l'objet de négociations jusqu'à sa publication avant le 30 juin. S'il est bien entériné par la Cour suprême, les Etats-Unis reviendront à la situation en vigueur avant 1973, quand chaque Etat était libre d'interdire ou d'autoriser les avortements.

SANTE SEXUELLE SUISSE lance une campagne de communication autour du 20e anniversaire de la votation (2 juin) et de l'entrée en vigueur du régime du délai (1er octobre) en matière d'interruption de grossesse. Les objectifs de la campagne «Ma santé – Mon choix!» sont de démontrer que l'interruption de grossesse est un enjeu de santé publique et non une affaire pénale, mais aussi que l'autodétermination des personnes concernées doit être centrale.

Sources: RTS, 3 mai, www.rts.ch; *Politico*, 2 mai, www.politico.com et newsletter de mai de SANTE SEXUELLE SUISSE, www.sante-sexuelle.ch Plus d'informations sur la campagne de communication «Ma santé – Mon choix!» sur www.sante-sexuelle.ch



Le Tribunal fédéral confirme la discrimination des femmes parlementaires en congé maternité

L'arrêt du Tribunal fédéral vient de paraître et il est décevant: aujourd'hui, lorsqu'une parlementaire devient mère, elle est de facto obligée de s'absenter du Parlement pendant toute la durée de son congé maternité. En effet, si une femme vote sur un projet important au Grand Conseil, au Conseil municipal ou au Parlement fédéral pendant la période de maternité, son allocation de maternité est immédiatement interrompue. Pour alliance F, cette pratique est très problématique du point de vue de la politique démocratique. Les femmes parlementaires de toute la Suisse ne peuvent pas exercer leurs droits politiques pendant quatre mois et ne peuvent donc pas remplir le mandat qui leur a été confié par leurs électrices et électeurs. Cette pratique est dénoncée depuis des années par les politiciennes dans de nombreux cantons. alliance F continuera de lutter contre cette discrimination et envisage de porter la décision du Tribunal fédéral devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Source: Newsletter d'alliance F du 4 avril, https://mailchi.mp
Signer la pétition sur https://office059282.typeform.com
Le thème du congé maternité pour les sages-femmes indépendantes sera
abordé plus en détail par la juriste de la Fédération suisse des sages-femmes
Kathrin Kummer dans un prochain numéro d'Obstetrica.